



SYNTHÈSE

du club de réflexion
CONVERGENCE DÉMOCRATE

Le club de réflexion « Convergence Démocrate » a lancé le 29 août 2009 son premier cycle de débats, qui s'est achevé le 16 novembre avec la remise des contributions des différentes cellules. Ce cycle comprenait deux sujets :

- l'éducation ;
- la réforme des collectivités territoriales.

Après le rappel des questions posées, la présente synthèse présente successivement les conclusions du club sur les deux sujets traités.

L'ÉDUCATION

1. Idées directrices :

- A la question : « que doit apporter l'école aux enfants ? » il a été répondu, que l'école avait pour rôle principal de leur permettre de rentrer au mieux dans la vie active, tout en les préparant à leur condition de citoyen.

Pour cela, il convient de leur transmettre : de la connaissance ;
du savoir ;
des méthodes ;
de l'autonomie.

Par ailleurs, il a été admis qu'une formation initiale serait fatalement remise en question une, voire plusieurs fois, au cours d'une vie active, nécessitant une formation continue appropriée.

- Il a été insisté sur le caractère de service public que doit impérativement conserver l'école, qui ne doit pas être gérée selon des méthodes d'entreprise. La mission d'enseignement a même été considérée comme une prérogative régalienne, impliquant l'Etat au premier chef. Dans ce cadre, il a également été noté que les différences de richesse, donc de moyens, des différentes collectivités territoriales en charge des établissements d'enseignement (commune pour le primaire, département pour le collège, région pour le lycée) n'étaient pas sans incidences fortes sur la qualité des enseignements dispensés, ce qui nécessitait la mise en place de correctifs de la part de l'Etat. Ainsi pourrait-on tenter de donner à tous les établissements un niveau équivalent et ne pas pérenniser la situation actuelle (lycée Henri IV et lycée « poubelle »).

Néanmoins, cet impératif n'exclut pas des partenariats public – privé, destinés à ouvrir l'école sur le monde extérieur, notamment dans le cadre de la préparation des enfants à l'entrée dans la vie active.

- Au titre des idées directrices, il a souvent été mentionné la nécessité de donner du sens à l'enseignement, c'est-à-dire de motiver les élèves en leur exposant clairement les buts, les finalités et la globalité de leur formation, ainsi que la place que prend chaque enseignement dans le cursus général devant les conduire au but précédemment défini. Ainsi est mis en valeur l'intérêt de chaque apprentissage.

Cette nécessité ne concerne pas seulement les matières traditionnelles, mais également la formation du citoyen, ou encore le rapport au corps, en pleine mutation d'adolescence, qui peut être enseigné par l'éducation physique et sportive.

- Il a également été mentionné la nécessité du rétablissement de la notion d'autorité : si un individu ne peut être formé de force, il ne peut pas non plus se former seul.
Il s'agit de remettre la relation pédagogique au centre des débats : depuis plus de deux décennies, les enseignants sont formés pour être des techniciens de l'apprentissage et des enseignements ; la didactique (c'est-à-dire la construction et la mise en place des contenus d'enseignement) a pris une place considérable au détriment de la relation pédagogique. Même si la pédagogie, autour de la découverte par l'enfant, s'avère une démarche intéressante, il ne faut pas négliger l'aspect formel des connaissances. Seule une « autorité médiatrice » peut permettre aux élèves d'accéder aux savoirs ; l'enfant a besoin de guidage et de protection pour accéder aux différents savoirs.
Depuis la loi d'Orientation de 1989, l'enfant est au centre du système éducatif ; mais, cela n'a de sens que si on lui transmet quelque chose d'extérieur à lui.

2. Autres questions abordées :

21. Questions d'ordre social :

La mixité sociale est préférable à « l'effet ghetto », engendré par le regroupement dans les mêmes établissements des élèves en grande difficulté, ayant tous en commun d'appartenir à des familles elles-mêmes en difficulté sociale.

La prolifération des cours privés de soutien, ainsi que l'aide à domicile apportée par leurs parents aux enfants de familles favorisées, si elle est une bonne chose en soi, approfondissent encore le fossé, d'autant plus que les cours de soutien récemment organisés à l'intention des élèves en difficulté sont effectués avec des horaires très malcommodes (entre 12h et 14h par exemple), donnant aux intéressés une impression de punition. En effet, la loi prévoit de renforcer le soutien à cette catégorie d'élèves, sans pour cela apporter de dotations horaires supplémentaires. On assiste ainsi à une « privatisation rampante » de l'enseignement. La suppression de la carte scolaire est susceptible d'accentuer cette dérive.

A long terme, on peut craindre une « externalisation » de certaines matières de l'Education Nationale (E.P.S., Arts, S.V.T., Sciences Physiques, ...) : ainsi, on recentrerait la formation de l'élève sur l'utilité de l'enseignement (former le futur professionnel) au détriment de l'accès à des domaines de culture.

Enfin, il faut être vigilant sur les critères d'orientation et de sélection, qui ne doivent être que ceux liés aux capacités des élèves, et non ceux liés au milieu social de leurs parents.

22. Questions liées au personnel de l'éducation nationale :

L'institution éducation nationale a parfois une attitude autiste, en interne, à l'égard des enfants comme des parents d'élèves. Il y a parfois un consensus pantois entre les enseignants et la direction autour du projet d'établissement, car les personnels de direction sont en général très bien formés sur l'art de la manipulation d'idées et parviennent à imposer leur vision des choses au cours de débats tronqués. Dans le même ordre d'idées, les conseils d'écoles ont été considérés comme des « parodies de démocratie ».

Certains enseignants, n'ayant jamais travaillé en dehors de l'Education Nationale, peuvent difficilement avoir une réflexion objective sur la société et la réalité sociétale. Il s'agirait, pourquoi pas, d'initialiser un partenariat entre les différents acteurs économiques et les enseignants. Il s'agirait aussi de favoriser l'accès au concours interne de recrutement des professeurs pour des personnes pouvant justifier d'années d'expérience (V.A.E.), et de valoriser l'expérience professionnelle hors milieu scolaire. Par ailleurs, pourquoi ne pas permettre aux enseignants d'effectuer des stages en milieu professionnel hors établissement ? Dans ce cadre, pourquoi ne pas renforcer les partenariats entre les différentes chambres des métiers, du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ... et le monde enseignant ?

Par ailleurs, il semble anormal que les plus expérimentés des enseignants ne soient pas en poste dans les établissements réputés les plus difficiles, où officient actuellement les enseignants en début de carrière.

La baisse régulière des effectifs d'enseignants n'est pas tenable à terme. Dans ce cadre, la suppression des R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté) n'arrange pas les choses.

23. Questions liées au cursus scolaire :

Problème récurrent à l'Education Nationale, l'orientation a eu une place privilégiée dans le débat. Elle doit permettre d'identifier aussi bien ceux qui présentent les capacités pour suivre des études supérieures et ceux qui ont les aptitudes pour s'orienter vers les filières professionnelles. Il en ressort la nécessité de sa transparence et de sa bonne organisation, dès la classe de 2^{nde}, avec un souci d'honnêteté et de renseignement le plus objectif et exhaustif possible, par exemple sur les filières bouchées ou sans avenir. A ce titre, il n'est pas concevable que l'on continue à former des élèves dans des secteurs qui ne sont plus porteurs, ainsi que de former des étudiants pour l'obtention de diplômes n'ouvrant à aucun emploi. A cet égard, une bonne connaissance prospective des différentes filières professionnelles s'impose, afin de faciliter l'orientation des élèves et leur insertion ultérieure dans la vie active. Une orientation flexible doit également être en mesure de prendre en compte une réorientation, en cas d'échec ou de désamour en cours de formation. Néanmoins, le socle fourni par le collège reste nécessaire en amont.

Il a par ailleurs été souhaité de ne pas saucissonner le cursus de formation en cycles étanches entre eux, mais de privilégier une approche globale.

- Plutôt que d'envisager un cursus en cycles de formation, ne pourrait-on pas envisager un cursus par module ou unité de valeur, notamment dans les lycées, de façon totale ou partielle, en assurant une cohérence entre l'orientation et les contenus d'enseignement ?
- De même, ne serait-il pas possible de valoriser la formation par alternance et de renforcer les partenariats entre les milieux scolaire et professionnel ?

Enfin, vouloir amener tout le monde au baccalauréat n'a pas été considéré comme une bonne chose. En revanche, la revalorisation des baccalauréats autres que général semble nécessaire, ainsi que celle des autres examens du type B.E.P. (Brevet d'Enseignement Professionnel), etc.

24. Questions liées à la forme de l'enseignement :

Si, dans le fond, le caractère institutionnel d'un enseignement pour tous est réaffirmé, on ne peut que s'interroger sur la forme :

- La gestion comptable des enseignements, par le biais de la dotation globale horaire, ne laisse pratiquement aucune marge de manœuvre et d'innovation aux établissements.
- Dans le cadre d'une véritable gestion « commerciale et publicitaire », les équipements et les différents projets péri - éducatifs participent à la mise en valeur des établissements et renforcent les différents facteurs de concurrence entre eux.
- Les taux de réussite aux différents examens nationaux participent à la valorisation de l'établissement (DNB, Baccalauréat,) mais ne sont pas de véritables marqueurs. En effet, ils dépendent essentiellement des politiques de contrôles continus mises en place dans les établissements, notamment en ce qui concerne le collège. On assiste, parfois, à de grosses dérives et manipulations de chiffres : contrôle continu parfois gonflé, renvoi d'élèves ayant un niveau scolaire insuffisant.
- On assiste, également, à une adaptation des savoirs au niveau du groupe ou de la classe, les contenus d'enseignements étant conçus pour mettre l'élève en réussite. La même problématique existe au niveau national : baisse du niveau des examens, adaptation des barèmes nationaux, indulgences des correcteurs.

25. Questions budgétaires :

Le souhait a été émis d'une gestion rigoureuse des fonds publics, à tous les niveaux de l'Education Nationale, du ministère aux établissements.

26. Questions liées à la laïcité, à l'enseignement privé et au milieu associatif :

L'impératif de laïcité a été mis en avant, avec des avis tranchés sur le sujet.

La question du financement des établissements privés a notamment été soulevée.

Il s'avère en fait, pour l'enseignement secondaire, que les fonds attribués aux établissements privés sont les forfaits externats, c'est-à-dire des fonds destinés à financer l'acquisition de matériels pédagogiques et à en assurer la maintenance. Les personnels enseignants appartiennent à l'Education Nationale. Tout ce qui concerne le champ hors - scolaire (personnel non enseignant, immobilier et entretien...) est couvert par les apports privés : frais de scolarité, autres sources de financement.

En revanche, dans l'enseignement primaire, les communes ont tout pouvoir, en dehors du personnel enseignant. Des dérives peuvent ainsi se produire à ce niveau.

Hors question budgétaire, il a néanmoins été admis une exigence scrupuleuse de laïcité au sein des établissements publics, exigence républicaine par excellence.

En outre, il a été admis avec réalisme que le secteur public serait bien incapable d'absorber les élèves du secteur privé, qui remplit finalement, lui aussi, la même mission de service public.

Dans le cas de l'enseignement technique et professionnel, le souhait a été émis que l'enseignement public puisse bénéficier des mêmes sources de financements que l'enseignement privé, pour lequel l'apport de fonds extérieurs (partenariat, taxe professionnelle, mécénat...) semble plus prégnant.

Enfin, une frontière a été tracée au rôle éventuel du milieu associatif dans l'enseignement : aide aux devoirs, soutiens divers, oui ; prise en charge des responsabilités de service public, non.

3. Conclusion :

En conclusion, il semble que le diagnostic et les solutions concernant le système éducatif soient connus de longue date et de tout le monde. Partant, la question de savoir pourquoi rien ne change d'une part, et quel est l'intérêt pour que rien ne change d'autre part, se pose tout naturellement.

Les différents acteurs de l'Education Nationale n'ont pas forcément une vision unitaire de ce qu'ils souhaitent pour les élèves : d'une part, des enseignants très corporatistes et peu malléables ; d'autre part, différents ministères qui n'ont pas forcément les moyens de leurs objectifs et n'ont parfois rien compris au mammoth ; enfin, des parents qui considèrent de plus en plus l'enseignement comme un produit de consommation courante.

En tout cas, on ne peut esquiver la question fondamentale : quel enseignement pour quelle société ? Nous répondrons en humanistes et en réalistes à la fois : former le citoyen, préparer à la vie active et faire accéder à la culture. C'est le défi à relever pour le nouveau monde en gestation.